

## **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GERGY – 29 Octobre 2015**

Le Conseil Municipal,

VALIDE le compte rendu de la réunion du 24 septembre 2015

Le Conseil Municipal

EFFECTUE divers ajustements budgétaires sur le budget général. A l'issue de cette modification, le conseil municipal a validé le principe de diminution de près de 157 720 € le montant de l'emprunt d'équilibre nécessaire à l'issue de l'exercice 2015.

EST informé des diverses études de renégociation de la dette de la commune. Une renégociation avec la Banque Populaire sera acceptée.

AUTORISE le Maire à poursuivre les renégociations du contrat de prêt souscrit par l'Espérance et dont la commune assure le remboursement, voire à le refinancer par un emprunt nouveau souscrit directement par la commune, dans la limite d'un maximum de 260 000 € qui prendra en compte le Capital restant dû, l'indemnité de remboursement anticipé et autres frais de dossier qui pourraient être demandés.

ACCEPTTE de lancer une consultation pour la fourniture d'un tracteur neuf et la reprise du John Deere acheté en 1989 et charge la commission finances d'émettre un avis sur les offres qui seront reçues avant l'attribution définitive.

DECIDE de prendre en charge le renouvellement, pour une période de 30 ans, de la concession de la sépulture de Mme Yvonne BOIVIN qui avait fait un legs à la commune en 1996.

EST informé d'un courrier reçu de la Direction Régionale de la Poste nous informant qu'elle avait tranché : A compter du 9 novembre 2015, le bureau de poste sera ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. Les boîtes postales seront installées en extérieur.

FIXE les modalités de vente de bois de chauffage pour la saison 2015/2016. Il y aura 8 lots dont :

- 5 lots à Bougerot au Lieudit « les Grandes Chaumes » à 13,50 € le moule fabriqué
- 3 lots à Raconnay au lieudit « Vie de Chalon » à 17 € le moule fabriqué

INSCRIT en investissement l'acquisition d'une armoire pour ranger les produits d'entretien à la salle de Villeneuve et d'un lot de guirlandes lumineuses de Noël.

SOLLICITE le concours du Receveur Municipal et en fixe les modalités, M EDOT ayant remplacé Mme MORAND à compter du 15 septembre 2015.

AUTORISE le Maire à signer une convention pour un spectacle de marionnettes, le mardi 22 décembre prochain, pour un coût de 300 € répartis entre la Bibliothèque et l'Accueil de loisirs.

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Départemental de Gestion pour la mise en place d'un prélèvement automatique pour un règlement mensuel des cotisations à lui verser permettant donc d'échelonner le paiement sur l'année.

AUTORISE le Maire à signer une nouvelle convention avec Pôle Emploi pour matérialiser notre partenariat avec l'existence des ateliers de recherches d'emplois animés par l'animatrice de l'espace public numérique.

AUTORISE le Maire à reprendre une procédure de cession par acte administratif pour l'euro symbolique, d'une bande de terrain située de fait dans le domaine public et appartenant aux consorts CHATEAU/COMBY, LEGER et LEGER/COMBY.

DETERMINE les permanences aux bureaux de vote des prochaines élections régionales qui auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre prochain.

ENTEND les comptes-rendus des diverses commissions communales.

PREND connaissance des sujets qui seront abordés lors de la visite de Monsieur le Sous Préfet qui rencontrera le Conseil Municipal à l'issue de sa visite de la commune, le 3 novembre.

PREND connaissance d'un bilan provisoire de la saison du camping municipal.

EST INFORME qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, la trésorerie de Verdun sur le Doubs sera fermée. Le Conseil Municipal souhaite être rattaché à la trésorerie de Chalon périphérie à St Rémy.

FIXE au 10 décembre 2015 à 20 H 30, la date la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 0 H 10